

S.M.A.V.A.S.

Bâtiment C.C.A.C. – Rue Renard –
51800 STE MENEHOULD - Tél : 03 26 60 68 94

Travaux d'entretien de l'Aisne amont 2017-2018

Invitation à la réunion de suivi de chantier des travaux d'entretien de l'Aisne

Personnes conviées : Cf. Liste jointe

Objet de la réunion :

Cette réunion de suivi de chantier intervient suite à la reprise des travaux par l'association d'insertion Vitry Synergic. En effet, les travaux débutés en fin d'année 2017 ont été stoppés à plusieurs reprises. Les inondations n'ayant pas permis de mener correctement le chantier, il a été décidé d'attendre des niveaux d'eau plus favorables aux interventions dans le lit de l'Aisne. L'association a donc pu reprendre les travaux début septembre 2018.

Rappel :

1. Le linéaire d'entretien 2017 s'étend des communes de SOMMAISNE à YVRAUMONT. Dans ce contexte, les travaux ont été réalisés des communes de SOMMAISNE à VAUBECOURT en 2017. Toutefois, les niveaux d'eau n'ayant pas permis d'intervenir correctement et les périodes d'intervention en première catégorie piscicole et en secteur Natura 2000 ayant cadré des dates d'interventions précises, les travaux ont repris en septembre 2018.
 - a. A ce stade d'avancement des travaux, des éléments ont été repris sur plusieurs parcelles et restent à reprendre entre les communes de SOMMAISNE et VAUBECOURT. Sur ces derniers points de reprise, l'entreprise interviendra après avoir réalisé les interventions sur la dernière parcelle du secteur 2017, située des points 415 à 456.
 - b. Concernant les différents éléments à reprendre, ces derniers ont été identifiés par le technicien du SMAVAS et de la CATER. Une carte de reprise de ces éléments a été éditée et fournie à l'entreprise. Cette carte reprend les opérations relevant du Cahier des charges, ainsi que celles qui ont été demandées par les propriétaires durant les suivis de chantier qui ont été conduits en 2017. Etant donné le faible nombre d'opérations à reprendre et la distance entre chaque point de reprise, la vérification de ces opérations ne sera pas réalisée dans le cadre d'un suivi de chantier public, mais se fera par le technicien de la CATER. Aussi, chaque propriétaire concerné par ces opérations à reprendre ayant été identifié, ils seront contactés afin de vérifier si ces reprises leur conviennent.
 - c. Concernant les rémanents qui ont été laissés sur les parcelles depuis le début du chantier, le technicien de la CATER précise que ces rémanents seront brûlés en période hivernale, quand ils sont positionnés sur les pâtures et près de fauche. Dans ce contexte et afin de faciliter ces interventions, les propriétaires peuvent rassembler les tas sur les lieux et parcelles qui leur semble les plus appropriées au brûlage. Le technicien se chargera de prévenir et d'obtenir l'accord des maires des communes concernés pour cette dernière intervention.

Localisation et avancement des travaux :

- 1) Les travaux ayant été stoppés en 2017 à l'aval du passage à gué (secteur de la confluence avec le Ruisseau de Ribeaupuits), point 120 du plan de travaux ; ces derniers ont repris en 2018 sur ce secteur. L'entreprise est actuellement arrivée au niveau des points 417 sur la parcelle de M. LELONG.

- 2) Depuis la reprise des travaux, les propriétaires des parcelles traversées ont été contactés et prévenus de cette reprise. Certains propriétaires ayant été concernés par de longs linéaires de berges de l'Aisne sur leur propriété, le technicien du SMAVAS, de la CATER et l'entreprise ont pu voir avec eux les modalités d'intervention sur leur parcelle en procédant soit à des visites de terrain, soit à un marquage des opérations. Dès lors, les opérations réalisées de la ferme de Lamermont (point 264) aux parcelles de M. LELONG (point 417) ont été cadrées et réalisées en partie avec l'aide des propriétaires.
- 3) Concernant les opérations en cours, l'entreprise doit réaliser les opérations définies dans le cahier des charges et vues sur le terrain avec M. LELONG. Dans ce cadre, l'association doit abattre une série de peupliers situés en berge droite de l'Aisne (des points 417 à 456) et pour lesquels le propriétaire viendra apporter son aide pour le débardage des grumes. Ces travaux ayant ainsi été cadrés, ils doivent se poursuivre et durer une semaine. Aussi, le choix a été, de laisser la priorité à l'association et à M. LELONG pour réaliser ces interventions avant que les terrains soient potentiellement trop humides et pour faciliter la gestion des bêtes présentes dans les parcelles.
 - a. Dans ce cadre, certains peupliers, avec l'accord du propriétaire, ont été ajoutés en opérations supplémentaires et certains diamètres de peupliers ont été revus à la hausse avec l'association. Des abattages complémentaires sur des arbres de moindre diamètre (aulnes, frênes) ont été notés pour faciliter l'abattage de certains peupliers et éviter l'encrouage des peupliers dans la ripisylve.
 - b. Dans le même cadre, au niveau des points 452, 453, 454 et 455, plusieurs vieux saules de diamètres supérieurs à 100 avaient été identifiés. La visite de terrain avec le chef de chantier de l'association a permis de déterminer que ces arbres n'étaient plus traitables. En effet, ces arbres étant creux pour certains et trop dangereux pour d'autres (risque d'éclatement au moment de la coupe), il a été décidé de ne pas les traiter. Les actions portant sur ces arbres étant de favoriser le renouvellement et la diversité de la ripisylve par la conservation et l'entretien des vieux têtards, ces enjeux ne paraissent pas proportionnés aux risques encourus lors de leurs abattages et recépages.

Localisation du prochain suivi de chantier :

- a) Les travaux réalisés en amont de VAUBECOURT ayant été réalisés et vérifiés, le suivi de chantier sera conduit sur le secteur aval du pont de VAUBECOURT et se poursuivra jusqu'au point 249 (pont d'accès par la route départementale) – (voir carte ci-dessous)



Décisions :

- L'association peut poursuivre les travaux pendant la durée prévue de l'intervention sur la parcelle de M. LELONG, soit une semaine ouvrée de travail. Elle ne réalisera pas le recépage des vieux saules identifiés des points 452 à 455.
- Elle pourra reprendre les opérations restantes sur l'amont après avoir terminé les opérations jusqu'au pont de la D 20.
- Elle pourra ensuite poursuivre le chantier sous couvert qu'aucune opération ne soit à reprendre sur le secteur qui sera vérifié dans le cadre du suivi de chantier du 25 octobre.

La réunion de suivi de chantier est programmée le :

Jeudi 25 Octobre, à 09h30
Au pont de l'Aisne de la commune de VAUBECOURT

Les propriétaires riverains ainsi que toutes les personnes intéressées **peuvent participer à ces réunions publiques.**

Il est demandé :

- ***Aux maires des communes de bien vouloir afficher cette invitation sur le panneau d'affichage municipal, d'avertir les présidents des associations foncières présentes sur leur territoire et de les inviter à cette réunion, ainsi que les présidents d'associations locales de pêche.***
- ***Aux délégués d'avertir le plus grand nombre possible de riverains, de les inviter à la réunion d'information et aux réunions hebdomadaires de chantier.***

Le technicien de la CATER,

Emmanuel GODIN

Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R) CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE Tél : 06.72.27.52.89 Fax.03.26.64.95.00 Emmanuel.godin@marne.chambagri.fr	Entreprise VITRY SYNERGIC 40 avenue Jean Jaurès 51300 VITRY LE FRANCOIS 06.10.81.12.64
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------